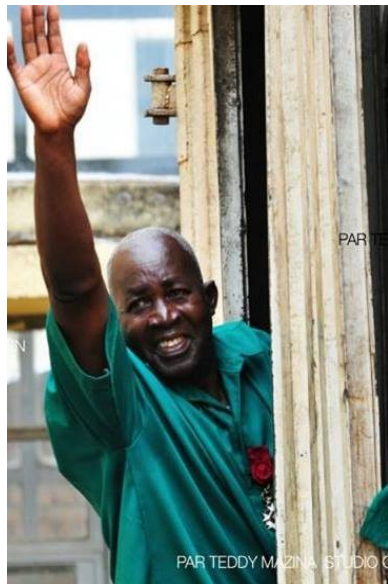


Lettre Mensuelle : Mai 2014



Pierre Claver MBONIMPA, défenseur des Droits Humains emprisonné pour avoir contribué dans la recherche de la vérité sur l'affaire des jeunes burundais qui seraient en train de recevoir des entrainements paramilitaires en RD Congo.

Sur notre photo : Pierre Claver MBONIMPA, embarqué dans le camion qui transporte les détenus de la prison centrale de Mpimba après son audition dans la chambre de conseil du Parquet de la Mairie de Bujumbura, le 23 Mai 2014.

0. Introduction

Dans la présente lettre, nous ferons part à nos lecteurs de l'arrestation suivie de l'incarcération illégale du Président et Représentant Légal de l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, APRODH en sigle.

Nous vous informerons également sur le nouveau projet financé par l'ONG Finlandaise KIOS qui vient de démarrer ses activités de vulgarisation des innovations du nouveau code de procédure pénale.

1. Arrestation et incarcération du Président et Représentant Légal de l'APRODH

Le 16 Mai 2014 fut un jour fatidique pour le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Monsieur Pierre Claver MBONIMPA. Alors qu'il avait déjà comparu deux fois successives (le 7 et le 12 Mai 2014) à la Police Judiciaire pour être auditionné sur les informations qu'il avait livrées à la Radio RPA, dans l'émission « Kabizi » du 06 Mai 2014, relativement aux entrainements paramilitaires de jeunes burundais sur le sol congolais, ce défenseur éminent des Droits Humains n'a pas tardé à être mis derrière les barreaux.

Arrêté dans la nuit du 15 au 16 Mai 2014 à l'Aéroport International de Bujumbura lorsqu'il s'apprêtait à voyager pour une mission de travail, il sera directement conduit au cachot de la Police Judiciaire. Dans la matinée du 16 Mai 2014, il a été interrogé pendant plus de 4 heures par le Substitut du Procureur de la République dans la Mairie de Bujumbura, Salvator Ndayiziga alias Nyamizi, qui n'a pas fait deux tours pour l'envoyer à la prison centrale de Mpimba, l'accusant de deux infractions : premièrement, l'«**Atteinte à la sureté intérieure et extérieure de l'Etat** » et deuxièmement le «**Faux et usage de faux**». Ce qui est tout à fait contraire à la loi dans tout cela, c'est que Monsieur Pierre Claver MBONIMPA a été arrêté sur mandat d'amener alors qu'il se disposait à comparaître le 19 Mai 2014 au retour de son voyage, pour répondre à une troisième convocation . C'est dire donc que son arrestation a été illégale.

Ce qui étonne plus d'un, c'est que le Ministère Public qui n'a donné aucune objection quant aux photos présentées comme preuve de jeunes burundais en entraînements paramilitaires, s'est focalisé sur une seule photo qui présentait des jeunes en tenue militaire tués lors d'une attaque sur le sol congolais (parmi ceux en entraînement au maniement des armes) qu'il a considérée comme falsifiée soi-disant qu'elle aurait été tirée des photos du génocide rwandais.

Mais, au fil des jours, toutes ces données seront corroborées par plusieurs sites, par des témoignages de la population de Kiliba Ondes (lieu des entraînements) et par certains parmi ceux-là qui ont risqué la vie dans ce grand pays. Qui plus est, l'origine de la photo « intéressante » a été révélée lors de l'interrogatoire.

Rien ne viendra à bout de la détermination des magistrats en chambre de Conseil du 23 mai, de maintenir le Président de l'APRODH en détention, même pas le plaidoyer des missions diplomatiques et des organisations locales et internationales de défense des droits humains.

D'aucuns ne se sont pas empêchés de crier à l'injustice, et de dire que dans ce dossier, les magistrats prendraient des décisions dictées par certaines hautes autorités du pays, qui chercheraient à occulter ces faits pourtant susceptibles de nuire à la sécurité du pays.

Cela a poussé les organisations de la société civile burundaise et organisations internationales de défense des droits humains à exiger du gouvernement burundais de faire une enquête indépendante et neutre sur les allégations de distribution des armes aux « Imbonerakure », de constitution d'une milice armée et d'entraînement de jeunes burundais en RD Congo.

Le gouvernement ayant continué à faire la sourde oreille, les dites organisations ont décidé de faire circuler une pétition qui sera adressée au Président Pierre NKURUNZIZA et au Président Joseph KABILA et respectivement aux Secrétaires Généraux des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Au demeurant, chacun doit être rassuré que la vérité finira par triompher ; « wait and see ».

2. Activités du projet Initiative Codent qui Innovent « ICI »

Au début du mois de Mars 2014, l'APRODH a démarré le projet « ICI : Un cadre d'intégration et de mise en œuvre de la nouvelle procédure pénale burundaise en faveur des droits humains » dont l'activité principale est la sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur les innovations du nouveau code de procédure pénale du 3 Avril 2013. Ce projet est exécuté par l'APRODH en collaboration avec le Ministère de la Justice et International Bridges to Justice (IBJ) grâce à l'appui financier de l'ONG Finlandaise « KIOS ».

A l'heure actuelle, deux ateliers qui ont vu la participation de soixante acteurs de la chaîne pénale (OPJ, magistrats des tribunaux et des parquets, Officiers de la Police Judiciaire et avocats) ont été organisés à l'intention des acteurs des juridictions de Gitega, Karusi, Ruyigi et Cankuzo.